

3.3 Établissement des radiocommunications

L'entrée dans la CTR est subordonnée à l'établissement d'un contact radio préalable avec le Contrôle sur la fréquence appropriée :

- Cinq minutes au moins avant l'entrée dans la CTR,

3.4 Panne de radiocommunications

En cas de panne de radiocommunication à l'arrivée, les aéronefs en régime VFR appliqueront la procédure suivante en assurant la plus grande vigilance visuelle :

- Entrer dans la CTR à l'altitude de 1500 FT ou 1000 FT/QFE suivant la provenance;
- Sous réserve d'une bonne visibilité, poursuivre à 1000 FT/QFE à partir des points S ou N2;
- Effectuer un vol circulaire face à la Tour de Contrôle à 1000 FT/QFE en attendant les signaux optiques de la Tour;
- Choisir le sens d'atterrissage en fonction des indications de la manche à air.

IV - PROCÉDURES DE DÉPART**4.1 Sortie de la zone de contrôle**

		RWY 13	RWY 31
Départ vers le Nord	par les points	N2, N1 ou NE	N2, N1 ou NE
Départ vers le Nord-Ouest	par les points	N2, N1,NW1 ou Nw2	N2, N1,NW1 ou NW2
Départ vers l'Est	par les point	E	E
Départ vers l'Ouest	par les points	S et W	W
Départ vers le Sud-Ouest	par les points	S et SW	SW
Départ vers le Sud-Est	par les points	SE2 et SE1	S, SE2 et SE1

4.2 Panne de radiocommunication

- Avant le décollage : ne pas décoller,
- Après le décollage : faire demi-tour pour atterrir suivant la procédure de panne à l'arrivée,

En cas de raisons impérieuses, poursuivre le vol en se conformant au plan de vol déposé,